



Coronavirus : la continuité pédagogique, dès lundi

publié le 15/03/2020

Dès demain matin, afin de mettre en oeuvre le principe de "continuité pédagogique" voulu par le Ministère de l'Education Nationale et Mme la Rectrice :

- ▶ L'accueil sera assuré dès 8h00 par la vie scolaire, afin de permettre (sur justificatifs) **la venue des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire**. Sont exclusivement accueillis les enfants des personnels concernés **qui n'ont aucune solution de garde alternative (autre parent en télétravail, grands enfants pouvant surveiller les petits...)**. Les parents devront présenter (ou devront munir les enfants) leur carte professionnelle attestant de leur qualité de personnel soignant ou d'une fiche de paye mentionnant l'établissement employeur ou d'une attestation de l'ARS.
- ▶ Ces élèves seront pris en charge **au CDI et/ou en salle informatique le matin (de 8h00 à 12h00)**, par groupe de 8 à 10 maximum, encadrés par des enseignants (accès aux ressources et travail donné en ligne par les différents professeurs). Après le repas, **l'après-midi sera consacré (jusqu'à 16h30) à des ateliers Arts ou EPS**.
- ▶ **Les temps de récréation se passent à l'intérieur** pour garantir une vigilance accrue au respect des gestes barrières sur ces temps.
- ▶ En fonction du nombre d'enfants concernés, et **dans le courant de la semaine**, d'autres modalités pourront être mises en place (regroupement dans une seule école ou un seul établissement par exemple)
- ▶ **Tous les emplois du temps ont été refaits** vendredi après-midi par mesdames Vernotte et Millecamps. Ils seront **communiqués demain matin aux enseignants ainsi qu'aux familles**.
- ▶ Des capsules vidéo, cours, fiches et documents seront créés et rendus disponibles dans les jours suivants, notamment via Internet (Google Drive dédié, ENT, Pronote, adresses mails personnelles/professionnelles, etc. seront utilisés ; documents papier également).
- ▶ Il est fortement recommandé de consulter **les services du CNED "Ma Classe à la maison"** (<https://www.cned.fr/maclassealamaison/>) et "Jules, devoirs faits" (<https://devoirsfaits.cned.fr/presentation/>). Une adresse de connexion est nécessaire.
- ▶ En **pièces jointes** : la fiche directrice concernant le protocole de garde (enfants des personnels soignants et des personnels affectés en cellule de gestion de la crise sanitaire en ARS et préfecture) et le guide de l'élève (*Ma Classe à la maison*).
- ▶ Voir aussi la **vidéo ministérielle à destination des parents** : <https://twitter.com/EducationFrance/status/1238910853375721472?s=20>

Un grand merci à tous pour votre écoute et votre mobilisation.

Anne GRELLIER

Principale

Collège Norbert Casteret

Puyguillen – 16600 Ruelle/Touvre

Tel : 05 45 65 62 69

Documents joints

 [fiche_covid_garde_d_enfants](#) (PDF de 314.5 ko)

